



Conseil national  
de l'information statistique

## CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

### Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du 4 juin 2013

#### Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

- Enquête sur les privations matérielles - module secondaire de SRCV 2014 [2](#)
- Enquête Patrimoine 2014 [6](#)
- Enquête « La culture juvénile à l'ère de la globalisation » [10](#)
- Enquête statistique sur la profession de photographe [15](#)

## Enquête sur les privations matérielles - module secondaire de SRCV 2014

### 1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les privations matérielles - module secondaire de SRCV 2014.

### 2. Service producteur

Tout comme le dispositif SRCV (partie française du système communautaire EU-SILC) dont il fait partie, le module secondaire associé à l'enquête 2014 est organisé par la division revenus et patrimoine des ménages, du département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie, au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, et par le pôle « enquêtes nationales auprès des ménages » de la Direction régionale de Lorraine.

### 3. Service réalisant la collecte

La collecte sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

### 4. Historique de l'enquête

Le système de statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie dont le sigle européen est EU-SILC (*European Union - Statistics on income and living conditions*) a pris la suite du Panel européen qui a duré huit années et dont la dernière collecte a eu lieu en 2001. Il a été mis en place en 2004 en France. Depuis 2005, s'ajoute chaque année au questionnaire principal de l'enquête un module secondaire, sur un thème différent chaque année.

### 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le thème des privations matérielles avait déjà fait l'objet d'un module secondaire du dispositif SILC en 2009. Pour chaque module secondaire, Eurostat réalise une évaluation de leur mise en œuvre et propose certaines ventilations de base de leurs résultats<sup>1</sup>. Ce module secondaire a également fait l'objet d'une analyse plus détaillée dans le cadre de la révision de l'indicateur européen de privations matérielles<sup>2</sup>.

### 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Ce module secondaire a pour objectif de mieux connaître les privations matérielles auxquelles les ménages et les individus doivent faire face. Ce module vient compléter les questions sur les privations déjà présentes dans l'enquête SRCV.

Le thème des privations est abordé au niveau du ménage, mais, c'est une nouveauté, également au niveau des individus (adultes et enfants du ménage).

<sup>1</sup> Consultable sur le site d'Eurostat :

[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/income\\_social\\_inclusion\\_living\\_conditions/documents/tab2/Analysis%202009%20Module.pdf](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/income_social_inclusion_living_conditions/documents/tab2/Analysis%202009%20Module.pdf)

<sup>2</sup> Guio, A.-C., Gordon D. and Marlier E. (2012), "Measuring material deprivation in the EU: Indicators for the whole population and child-specific indicators", Eurostat Methodologies and working papers, Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities (OPOCE).

Les principaux thèmes abordés sont :

- La capacité à faire face à certaines dépenses pour le ménage (équipement en bien durables ) et à certaines dépenses personnelles (habillement, santé, loisirs),
- La capacité à faire face à certaines dépenses spécifiques aux enfants (alimentation, habillement, éducation, loisirs).

**7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats**

Le dispositif statistique EU-SILC est prévu par le règlement (CE) n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil. Ce règlement prévoit la possibilité pour la Commission européenne de mettre en place une fois par an un module secondaire. Le module 2014 s'inscrit dans ce cadre juridique. À ce titre, il fait l'objet du règlement (UE) n°112/2013 du 7 février 2013 de la Commission. Ces règlements détaillent de manière précise le protocole des enquêtes (questionnaire, modalités d'interrogation,...)

Outre la Commission européenne, premier utilisateur des résultats, ces derniers pourront être utilisés en France par les services de l'administration (services statistiques publics en particulier) et les chercheurs intéressés par les questions de conditions de vie, en particulier les aspects de pauvreté et d'exclusion.

**8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)**

Le questionnaire associé au module secondaire 2014 complète le questionnement habituel afin de prendre en compte toutes les dimensions des privations matérielles (difficultés économiques, consommation, pauvreté des enfants). Une attention particulière est accordée à la pauvreté des enfants pour lesquels SRCV ne fournit pas d'items à l'heure actuelle.

Le module secondaire traite d'une thématique qui est déjà abordée dans le questionnaire principal du dispositif SRCV. Les questions sur les privations matérielles permettent de calculer les indicateurs français et européens de pauvreté en conditions de vie. La pauvreté en conditions de vie complète donc l'appréhension de la pauvreté par la seule approche monétaire qui est relative (puisque le seuil de pauvreté est différent d'un pays de l'Union européenne à l'autre, et différent d'une année à l'autre).

La privation matérielle repose sur le caractère abordable d'une sélection d'articles considérés comme nécessaires ou souhaitables; une distinction est opérée entre les personnes qui ne peuvent pas se permettre d'acheter certains biens ou services et celles qui ne possèdent pas ces biens ou services pour une autre raison, par exemple, parce qu'elles n'en veulent pas ou n'en ont pas besoin. La privation matérielle correspond à une approche absolue dans la mesure où la liste des items et le seuil de pauvreté sont identiques dans tous les pays de l'Union européenne, et identiques tous les ans.

Des questions sur la privation matérielle des adultes ont également été ajoutées au module secondaire 2013. Les résultats de la collecte des données de ces modules 2013 et 2014 doivent permettre la révision de cet indicateur au niveau européen. Dans le contexte de la révision globale de la base légale du dispositif européen SILC, les nouvelles variables de privations matérielles devraient être recueillies sur une base régulière à partir de 2016.

Actuellement, au niveau européen, le taux de privation matérielle représente le nombre de personnes qui n'ont pas les moyens de s'offrir au moins trois éléments spécifiques sur une liste de neuf. Les personnes qui doivent se priver de quatre éléments ou plus sont considérées comme étant en situation de privation matérielle sévère. Parallèlement, la France dispose de son propre indicateur construit à partir de 27 restrictions et mesurant la proportion de ménages qui connaissent au moins huit restrictions parmi celles répertoriées.

On tiendra compte de la complémentarité ou/et redondance éventuelles des questions spécifiquement françaises sur les privations avec les questions figurant dans le module secondaire européen.

#### **9. Insertion dans un système d'information**

Les Statistiques sur les Ressources et les conditions de vie (SRCV) sont la partie française du système EU-SILC. Ces statistiques sont collectées annuellement sous forme d'enquête en panel : chaque année, un échantillon de ménages répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel ; un échantillon dit "sortant" quitte alors le panel. Les ménages du panel sont interrogés neuf années au total (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). Le panel donne lieu à deux types de résultats : une exploitation « longitudinale » et une exploitation « transversale ». À l'occasion de chaque enquête annuelle, le règlement européen prévoit qu'un questionnaire complémentaire spécifique est ajouté sous forme d'un module dit secondaire. Pour l'enquête de 2014, le module secondaire est intitulé « privations matérielles ».

#### **10. Cible de l'enquête**

Les unités interrogées pour ce module secondaire sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête annuelle 2014 du dispositif SRCV.

#### **11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)**

Le champ du module est celui du dispositif SRCV, à savoir celui des ménages ordinaires.

#### **12. Champ géographique de l'enquête**

Le champ géographique du module est celui du dispositif SRCV, à savoir la France métropolitaine.

#### **13. Bases de sondage, échantillonnage**

La base de sondage et l'échantillonnage sont ceux du dispositif SRCV.

Le champ est celui des ménages ordinaires de France métropolitaine. L'échantillon annuel de SRCV 2014 est constitué d'environ 12 000 ménages, dont 3 200 ménages entrants.

Depuis 2010, l'échantillon entrant est tiré dans Octopusse.

#### **14. Mode de collecte**

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face-à-face sous CAPI. Le questionnaire du module est passé dans le prolongement du questionnaire principal de SRCV.

#### **15. Date et périodicité de la collecte**

La collecte aura lieu en mai et juin 2014. Elle ne sera pas reconduite pour ce module spécifique les autres années.

#### **16. Contraintes imposées à l'enquêté**

Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale étant fixé à une heure en moyenne dans le règlement cadre EU-SILC, le temps spécifique au module secondaire ne devant pas dépasser une dizaine de minutes.

**17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :**

Il n'y a pas de comité de concertation en tant que tel dans le cadre français. Mais une concertation a eu lieu au niveau européen.

La division conditions de vie de l'INSEE a également été consultée.

**18. Exploitation et diffusion des résultats**

Le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en octobre 2015 pour l'enquête transversale, fichiers qui incluent les données du module secondaire collecté en 2014.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2016 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, Insee Références, Économie et statistique) à partir de 2016. Les fichiers anonymisés (Fichier de production et de recherche) seront mis à disposition des chercheurs via le centre Quêtelet. En cas de demande d'une équipe de recherche, et uniquement après décision favorable du délégué interministériel aux Archives de France, le fichier après redressement (ou une sélection des variables de ce fichier) sera mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD).

**19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Les moyens utilisés sont ceux du dispositif SRCV. Le coût additionnel de réalisation du module secondaire (conception, programmation) reste marginal, comme l'allongement de quelques minutes de la durée d'interrogation

## Enquête Patrimoine 2014

### 1. Intitulé de l'enquête

Enquête Patrimoine 2014

### 2. Service producteur

Insee, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS), Département des Prix à la Consommation, des Ressources et des Conditions de Vie des Ménages, Division Revenus et Patrimoine des Ménages

### 3. Service réalisant la collecte

Le maître d'ouvrage est confiée au département des Prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages. La division Revenus et Patrimoine des Ménages de l'Insee assure la maîtrise d'ouvrage déléguée. Elle travaille en lien avec le maître d'œuvre, la division Maîtrise d'Œuvre des Activités d'Enquêtes. La collecte est décentralisée dans les divisions Enquêtes auprès des Ménages (DEM) des directions régionales de l'Insee.

### 4. Historique de l'enquête

L'enquête Patrimoine 2014 sera la sixième du genre, après 1986, 1992, 1998, 2004 et 2010. Ces enquêtes ont été complétées ponctuellement par des enquêtes légères en 1996 et 2000 portant uniquement sur la détention de patrimoine. L'enquête, réalisée auparavant tous les six ans, s'inscrit maintenant dans un cadre européen ; en partenariat avec la Banque de France, l'Insee produit les données de l'enquête Patrimoine qui servent à renseigner la partie française du Household Finance and Consumption Survey (HFCS), un dispositif d'harmonisation des enquêtes sur le patrimoine piloté par la Banque Centrale Européenne. Dans ce cadre, l'enquête aura lieu désormais tous les trois ans et sera panéalisée.

### 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête Patrimoine 2010 a permis de collecter 15 000 questionnaires, soit un taux de réponse de 69 %. La collecte était organisée sous forme d'une interview classique assistée d'un ordinateur (CAPI).

L'étalement de la collecte sur 3 mois a permis de collecter des données à cheval sur 2009 et 2010, ce qui rend possible la comparaison des données avec le Compte de patrimoine des ménages de la Comptabilité nationale. L'échantillon comportait une strate « hauts patrimoines », ciblant des ménages disposant d'un patrimoine très élevé. Ce choix méthodologique a permis de mieux capter la concentration du patrimoine et la forte hétérogénéité dans le haut de la distribution, et ainsi améliorer la mesure des inégalités de patrimoine en France.

L'enquête s'est terminée en février 2010. Un premier Insee Résultats sur la détention d'actifs patrimoniaux a été publié dès novembre 2010. En mai 2011, une Vue d'Ensemble consacrée aux choix de portefeuille a été publiée dans l'Insee Références 2011 consacré aux revenus et au patrimoine des ménages. Un second Insee Première a pu être publié en juillet 2011 par un partenaire de l'enquête, la FFSA (Fédération française des Sociétés d'Assurance), sur les contrats d'assurance-vie. Un Insee Première et une Vue d'Ensemble ont ensuite été réalisés à partir des données de montants de patrimoine : un en novembre 2011 pour dresser le constat des inégalités de patrimoine en 2010, un second en juin 2012 sur l'évolution de ces inégalités entre 1998 et 2010.

Les données de l'enquête ont également donné lieu à des contributions sous forme de dossiers dans la Collection Références de l'Insee : un dossier sur les héritages et les donations dans l'Insee Références sur le revenu et le patrimoine des ménages, édition 2012, un dossier sur l'endettement dans Revenu et patrimoine des ménages, édition 2013, et un dossier consacré au lien entre revenu et patrimoine dans France Portrait Social, édition 2012. Deux Insee Résultats ont également été publiés

à partir des données 2010 : l'un sur les donations et héritages (à paraître au printemps 2013), un autre sur l'endettement. Enfin un double numéro d'Économie et Statistique sur le thème du patrimoine, et essentiellement à partir des données de l'enquête 2010, est programmé pour le second semestre 2014.

## 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête a pour objectif de décrire les actifs financiers, immobiliers et professionnels des ménages. Réalisée tous les six ans environ depuis 1986, elle permet d'observer en évolution la distribution des patrimoines des ménages, ainsi que les taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elle apporte aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs du patrimoine : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière, motifs de détention (ou de non-détention) des différents actifs. Les futures enquêtes permettront, au travers du panel, de suivre plus précisément le patrimoine dans le temps et de mieux comprendre les phénomènes de cycle de vie.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : caractéristiques sociodémographiques des ménages ; détention individuelle des actifs financiers, immobiliers et professionnels ; évaluation du montant détenu pour chaque actif ; description du logement principal et des autres logements ou terrains possédés par le ménage ; description de l'activité d'indépendant d'une personne du ménage, et du patrimoine et de l'endettement professionnels ; revenus et situation financière du ménage ; trajectoires d'activité professionnelle, histoire conjugale du ménage, enfants vivant hors domicile ; héritages et donations, aides à la famille ; endettement du ménage ; habitudes familiales.

## 7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Dans son rapport publié en 2007, le groupe de travail du Cnis sur les niveaux de vie et inégalités sociales avait souligné la faiblesse du dispositif existant à l'époque sur la mesure des patrimoines et insisté sur la nécessité de réaliser régulièrement une enquête du type Patrimoine, tous les cinq ans environ. La précédente enquête s'est déroulée en 2010.

Par ailleurs, les préconisations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi portaient sur une meilleure prise en compte de la dimension patrimoniale, la considérant au même niveau d'importance que la connaissance des revenus ou de la consommation. Le rapport insistait également sur une meilleure description des inégalités.

Enfin, la Banque Centrale Européenne a lancé en 2006 un groupe de réflexion sur le thème « Household Finance and Consumption » avec pour objectif de jeter les bases d'un projet européen d'enquêtes sur le patrimoine. Cette réflexion, achevée en 2008, a abouti à la rédaction d'un Manuel de Procédures et au lancement de l'enquête européenne HFCS, dans laquelle s'inscrit l'enquête Patrimoine pour la partie française. Le Manuel de Procédures définit une méthodologie et un ensemble de variables cibles à renseigner.

## 8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Les enquêtes Patrimoine constituent le dispositif de référence pour la mesure des patrimoines en France. D'autres sources – données fiscales, enquête Logement - fournissent des informations sur certaines composantes du patrimoine. Mais les enquêtes Patrimoine sont les seules décrivant de façon détaillée l'ensemble du patrimoine des ménages (en particulier le patrimoine professionnel ou le patrimoine financier).

## 9. Insertion dans un système d'information

Les enquêtes Patrimoine constituent le cœur de la mesure de la distribution des patrimoines. Elles forment le pendant microéconomique de l'approche macroéconomique suivie par la Comptabilité nationale dans les comptes de patrimoine. Les rapprochements entre sources micro et macroéconomiques ont été réalisés, comme préconisé par le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, comme par exemple la décontraction du compte de patrimoine des ménages.

## 10. Cible de l'enquête

La collecte des informations se fait au niveau ménage, mais le suivi longitudinal se fera au niveau individu. Pour l'enquête 2014, environ 20 000 adresses seront échantillonnées.

## 11. Champ de l'enquête

L'enquête s'intéresse aux logements ordinaires, hors collectivités. Elle s'appuiera sur le TCM et le concept de ménage-unité de vie.

## 12. Champ géographique de l'enquête

Pour l'heure, la question de la couverture des DOM n'est pas encore tranchée. Aucune extension régionale en Métropole n'est prévue pour l'enquête.

## 13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon sera tiré dans les fichiers de la Taxe d'Habitation. Il comportera environ 20 000 fiches adresses. Les « hauts patrimoines » seront surreprésentés dans l'échantillon, conformément à la méthodologie adoptée en 2010.

## 14. Mode de collecte

L'enquête sera réalisée sous Capi. Par ailleurs la collecte des revenus sera réalisée en majeure partie par appariement avec le fichier des déclarations fiscales, ainsi que le fichier de prestations de la Cnaf et de la MSA.

Par ailleurs, une expérimentation de collecte par Internet sera conduite en parallèle de l'opération de collecte en face-à-face, avec pour objectif de tester la pertinence de ce mode de collecte pour la mesure du patrimoine. Le thème exact et le questionnaire de cette expérimentation restent à définir, ainsi que son déroulement ; l'expérience pourrait s'insérer dans le dispositif de suivi des ménages appartenant au panel de l'enquête.

## 15. Date et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu de début novembre 2014 à fin janvier 2015.

## 16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Le questionnaire peut s'avérer assez conséquent pour les ménages les mieux dotés en patrimoine. Il dure en moyenne 75 minutes pour la plupart des ménages, et s'élève à 100 minutes pour les ménages les mieux dotés.

Pour pallier une charge d'interrogation trop lourde pour les ménages possédant un patrimoine très conséquent, il est proposé à ces derniers de réaliser l'entretien en deux visites. Par ailleurs, les modifications sur le questionnaire de l'enquête par rapport à la dernière collecte sont limitées : il faut d'une part préserver la comparabilité de l'enquête dans le temps, et éviter l'inflation de questions pour assurer une attrition minimale dans le cadre du panel.

## 17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Un comité de préparation et d'exploitation a été créé : il comprend des représentants de la Banque de France, des experts du monde académique, des représentants des partenaires financiers de l'enquête.

## 18. Exploitation et diffusion des résultats

Programme envisagé de l'exploitation des résultats : voir tableau ci-dessous

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)	Remarques
1	1 <sup>er</sup> semestre 2016	Niveau européen	Données HFCS
2	2 <sup>ème</sup> semestre 2016	France	Données Patrimoine – Fichier de Production et de Recherche
3 et 4	Entre fin 2015 et fin 2017	France	Production de publications Insee sur le patrimoine

\* type de diffusion

- 1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...
- 5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

#### 19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Préparation de l'enquête : 4 cadres A et 1 cadre B à la DG (un CPOS, une équipe conceptrice composée d'un responsable et un co-responsable, d'un chef de projet statistique sur la panélisation, et un chargé de production pour la documentation et l'édition des spécifications pour l'uniformisation du questionnaire), 1 cadre A au Service national informatique de Lille pour l'informatisation proprement dite de ce questionnaire. Au total, 48 mois ETP de cadre A et 13 mois ETP de cadre B.

40 enquêteurs en région - 300 questionnaires pour le test papier + 300 questionnaires pour le test Capi

Collecte : novembre 2014 – janvier 2015 - 650 enquêteurs – 20 000 questionnaires

Aval : 6 jours ETP de cadre B et 11 jours ETP de cadre C pour la reprise de la codification des profession et des diplômes. 2 cadres A et 1 cadre B pour la production des données avales, l'imputation des montants en clair, la pondération (traitement de la non réponse et calage), l'appariement avec les sources fiscales, la production des fichiers HFCS et FPR, entre début 2015 et fin 2016.

## Enquête « La culture juvénile à l'ère de la globalisation »

### 1. Intitulé de l'enquête

La culture juvénile à l'ère de la globalisation

### 2. Service producteur

Le service producteur est le Département des études, de la prospective et des statistiques du Ministère de la culture et de la communication

L'enquête est dotée d'un comité scientifique (cf. ci-dessous point 17).

### 3. Service réalisant la collecte

Le Département des études, de la prospective et des statistiques est le maître d'œuvre. La collecte sera réalisée par un prestataire extérieur, choisi sur marché public.

### 4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une enquête nouvelle, prolongeant des travaux précédents qui portaient sur les rapports des plus jeunes à la culture issus d'une part des enquêtes *Pratiques culturelles des Français* (sur les 15 ans et plus) et des travaux réalisées sur les enfants (enquêtes Loisirs culturels des 6-14 ans, puis *L'enfance des loisirs*, suivi de panel de 11 à 17 ans, réalisé en collaboration avec le Ministère de l'Education nationale).

Ces enquêtes ont mis en évidence une mutation majeure des rapports à la culture des jeunes générations qui se dessine sous deux aspects principaux : d'une part une part de plus en plus importante des consommations issues des industries culturelles qui créent une sorte de méta-capital culturel commun générationnellement, d'autre part, à l'intérieur de ce cadre, une part de plus en plus importante prise par les consommations réalisées vers des produits étrangers et/ou en langue étrangère.

L'enquête portant sur les cultures juvéniles à l'ère de la globalisation entend préciser la part des référents étrangers dans les cultures juvéniles, de décrire les représentations culturelles qui en découlent, et de proposer des éléments de description des connaissances des jeunes sur le monde culturel (notamment à travers la notion de patrimoine de l'humanité).

### 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

*sans objet*

### 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

#### Problématique et contexte de la recherche

Ce projet, piloté par le Département des études, de la prospective et des statistiques (Ministère de la culture et de la communication), part d'un double constat :

- d'une part, on assiste à une internationalisation d'une partie croissante de la production et de la consommation culturelle, notamment chez les adolescents et les jeunes, internationalisation qui produit des effets sur les goûts esthétiques et culturels. Par exemple, la dernière enquête sur les pratiques culturelles des Français a montré que la majorité des jeunes interviewés déclare préférer les films et les séries américaines aux productions françaises (Donnat, 2009). Le même phénomène est à l'œuvre en matière de consommation de musique enregistrée depuis plus longtemps encore.
- d'autre part, on note une effervescence des productions artistiques locales, et des réceptions par des « communautés » locales voire micro-locales, comme l'ont montré les analyses portant sur le

tissu associatif (Saez et Glévarec ; 2002), ou encore la production musicale en rap (Mucchielli ; 1999) ou le rock (Pickard, 2012). C'est le phénomène que certains sociologues de la culture ont appelé une « indigénisation » des pratiques culturelles (Appadurai ; 2005).

La tension entre les deux mouvements a été désignée par le mot « glocalisation », c'est-à-dire une interaction entre des tendances transnationales et des contextes locaux (Robertson ; 1992), qui se manifeste sur le plan culturel par des formes de métissage, créolisation, hybridation... (Amselle ; 1999 et 2001). Elle a donné lieu à la ré-émergence du terme de cosmopolitisme (Beck 2003)<sup>1</sup>.

Cette tension fait surgir un certain nombre de questions renvoyant aux logiques qui sous-tendent les pratiques et consommations culturelles dans une société globale :

- - peut-on se saisir de la consommation culturelle pour comprendre la socialisation à la culture de l'Autre<sup>2</sup>, ses modalités, registres, niveaux et natures ?
- - les nouveaux médias « globaux » ont-ils favorisé l'accès à l'émergence/la constitution (d'une culture cosmopolite ?
- - comment les industries culturelles et les médias globaux ont-ils reconfiguré la question linguistique pour les usagers/consommateurs francophones ?
- - comment les individus gèrent-ils la diversité culturelle à laquelle ils sont confrontés ? Comment et pourquoi certains d'entre eux cherchent-ils à accroître ou provoquer les occasions de rencontre avec cette diversité, tandis que d'autres s'en gardent ?
- - quelles sont les dispositions familiales favorables à l'émergence d'attitudes, d'intérêts ou de pratiques cosmopolites ? Quels sont les facteurs sociaux qui président à l'émergence de dispositions cosmopolites ? On pense immédiatement aux langues parlées par les parents, à l'exposition aux « médias globaux » (presse et audiovisuel), aux voyages (tourisme, travail, retour au pays), mais d'autres types d'indicateurs sont à rechercher.
- - quels sont les morphologies, contenus et modes de circulation de ces cultures cosmopolites ? Dans quelle mesure ces dernières sont-elles partagées par les individus et comment s'articulent-elles avec des cultures locales ?
- - quelle part joue la culture cosmopolite dans la constitution du capital humain/de l'*empowerment* des jeunes ?

Au delà de ces questions spécifiques à la consommation et aux pratiques culturelles, deux types d'interrogation émergent qui sont de portée plus générale :

- 1- le développement de pratiques, d'intérêt ou d'orientation cosmopolites a-t-il un impact sur la constitution du lien social contemporain (Martuccelli, 1999) au niveau infra-national, national, supra-national ou régional transfrontalier ?
- 2- quelle est la conscience qu'ont les individus de l'existence d'une société globale, comment articulent-ils les diverses échelles d'appartenance (infra nationale, nationale, supranationale) (Gallant, 2002) variables selon les contextes et les objets culturels ? Comment étudier les tensions et équilibres liés à la multiplication des horizons de référence culturelle ?

### Cosmopolitisme et cosmopolitisme culturel

Sans prétendre pouvoir répondre à l'ensemble de ces questions, ce projet souhaite investiguer la place de la consommation culturelle dans la socialisation cosmopolite. La perspective cosmopolite paraît utile dans la mesure où « elle révèle la multiplication des références identitaires et les différentes façons qu'ont les individus de se situer sur des échelles d'appartenance. Elle se penche sur la forte circulation des objets culturels, mais également sur les appropriations, métissages, hybridations de ces objets même. Elle dégage une dialectique entre désenclavement et repli, porosité et durcissement des frontières identitaires. » (Cicchelli et Truc, 2011).

<sup>1</sup> U. Beck le définit ainsi : « a condition in which the otherness of the other is included in one's own self identity and self definition ». U. Beck, « Rooted Cosmopolitanism : Emerging from a Rivalry of Distinctions », in U. Beck, N. Sznajder, R. Winer (eds), *Global America ?*, Liverpool, Liverpool University Press, 2003, p 17

<sup>2</sup> Cette relation à la culture de l'Autre peut être objectivée à travers des compétences (connaître des éléments de la culture de l'Autre), comme elle peut être imaginée à travers des représentations (se faire une idée de la culture de l'Autre à travers un faisceau d'informations qui ne font pas compétences objectivées) . cette distinction, mise en évidence par Arjun Appadurai, permet de ne pas analyser seulement les compétences (le savoir) culturel mais également la somme des représentations qui font rapport à l'Autre. Voir Arjun Appadurai, *Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation*, Payot, Paris, 2005, Elle permet également de ne pas restreindre la culture à l'idée de supposée « pureté » des objets culturels « originaux » mais de considérer les métissages (des objets, des modes de consommation, des représentations) inhérents à toute vie sociale. Voir Jean Loup Amselle, *Branchements, anthropologie de l'universalité des cultures*, Paris, Flammarion, 2001.

Plus généralement, on peut considérer la théorie cosmopolite comme : “*a collective endeavour to build a science of society founded on a claim to universalism. Its basic presupposition is that the human species can be understood only if it is treated as a single subject, within which all forms of difference are recognised and respected but conceptualised as internal of the substantive unity of all human beings*”. (Fine, 2007)

Plus précisément, les pratiques et consommations culturelles seront analysées selon 3 dimensions possibles de la socialisation cosmopolitique :

- la conscience globale (« *global awareness* »), c.a.d. la connaissance qu'ont les individus des cultures et des connections éventuelles (réelles ou imaginaires) entre les cultures au delà des niveaux locaux et nationaux ;
- l'ouverture à l'égard des formes culturelles et des pratiques des autres, c.a.d. la présence dans le répertoire de pratiques d'un individu de consommations, de goûts et d'intérêts de nature esthétique à l'égard de produits culturels autrefois « exotiques » ou périphériques ;
- le sentiment de l'appartenance à une commune humanité, soit par la reconnaissance de l'existence de produits culturels ayant une valeur universelle, intrinsèquement esthétique, soit par la reconnaissance de leur valeur relative, acceptée en tant telle au nom des variations sociales, géographiques ou historiques des valeurs culturelles.

L'objectif de cette enquête est d'investiguer le cosmopolitisme **ordinaire, banal, quotidien** des pratiques et consommations culturelles (Skrbis, Woodward, 2007), que l'on peut opposer au cosmopolitisme entendu comme formation de soi, *Bildung*, et lié davantage aux expériences de voyages de formation, héritier du *Grand Tour* du 19<sup>e</sup> siècle (Cicchelli, 2012).

Ce faisant, l'approche cosmopolite peut permettre de revisiter les concepts d'éclectisme (Donnat 1994), d'omnivorisme (Peterson, 2007), de braconnage (de Certeau, 1990), de réception (Passeron, Pedler, 1991), de sous-cultures (Hall, 1975 ; Hoggart, 1991 ; Grignon et Passeron ; 1989), univers de goûts (Octobre, Detrez, Mercklé, Berthomier, 2010) chers à la tradition de la sociologie de la consommation culturelle dans des contextes nationaux.

Les jeunes sont les plus engagés dans les mutations culturelles, -adolescents et post-adolescents ou jeunes adultes déjà (un peu) sortis du cadre familial et/ou scolaire ou en train de s'en affranchir (Galland, 2010). L'enquête porterait donc principalement sur les 18-29 ans.

Le champ couvert serait : pratiques et usages des langues (vernaculaires et véhiculaires), consommation et usages des multimédias (culturels et de communication), consommation de contenus télévisuels, cinématographiques et musicaux, lecture de presse, magazines et BD, médias « globaux » (Castells, 2002), fréquentation des spectacles et appropriation du patrimoine. C'est une approche par les contenus et usages qui sera privilégiée, et non une approche par mode d'accès aux objets/équipements.

## **7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

La demande provient du Ministère de la culture et de la communication, fortement engagé sur les débats concernant l'interculturalité et la diversité culturelle<sup>1</sup>. Cette enquête cherche à apporter de nouveaux éléments de compréhension des conséquences culturelles de la globalisation.

Ce questionnement est partagé par d'autres pays : le Québec, l'Australie notamment, et un projet de comparaison internationale a été élaboré sur la base de protocoles similaires dans les différents pays, associant phase quantitative et phase qualitative.

Les résultats seront utilisés par le Deps dans le cadre de ses analyses nationales, et par ailleurs pour alimenter cette comparaison.

<sup>1</sup> Voir le numéro spécial du *Journal of Intercultural Studies*, Vol 33, N°2, April 2012, consacré au débat interculturel/multiculturel (textes de N. Meer & T. Modood, G. Brahm Levey, M. Wieviorka) mais aussi M. Wieviorka, *9 leçons de sociologie*, Paris, Laffont, 2008

## **8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles**

Un certain nombre de travaux théoriques portent sur la globalisation et le cosmopolitisme culturel<sup>1</sup>. Des travaux anciens et répétés ont décrit les pratiques culturelles des Français puis des plus jeunes : d'une part des enquêtes Pratiques culturelles des Français (sur les 15 ans et plus) qui donnent lieu à des publications régulières et d'autre part, les travaux réalisées durant la décennie 2000 sur les enfants (enquêtes Loisirs culturels des 6-14 ans, puis L'enfance des loisirs, suivi de panel de 11 à 17 ans, réalisé en collaboration avec le Ministère de l'Education nationale, les deux ayant donné lieu à publication<sup>2</sup>).

Mais il n'existe pas encore de travail empirique de mesure des effets de la globalisation en termes culturels qui ait une représentativité sur un échantillon national, alors même que cette question est politiquement centrale pour le Ministère de la culture et de la communication eu égard à ses engagements en faveur de la diversité culturelle, de la défense des langues, et de la démocratisation de la culture (mais laquelle ?).

## **9. Insertion dans un système d'information**

Il s'agit d'une enquête unique, en une seule vague.

## **10. Cible de l'enquête**

La cible de l'enquête est constituée des individus de 18 à 29 ans, résidant en France métropolitaine (à l'exception de ceux qui vivent en communauté), soit 95% de la population de cette tranche d'âge.

L'objectif est de parvenir à 1500 jeunes interrogés.

## **11. Champ de l'enquête**

Individus de 18 à 29 ans, résidant en France métropolitaine, hors communautés.

## **12. Champ géographique de l'enquête**

L'enquête couvre la France métropolitaine hors DOM.

NB : Des enquêtes similaires seront conduites au Québec (Observatoire de la jeunesse) et en Australie (Griffith University).

## **13. Bases de sondage, échantillonnage**

L'Insee va procéder au tirage de l'échantillon, dans les enquêtes annuelles de recensement.

## **14. Mode de collecte**

L'enquête sera réalisée en face à face

## **15. Date et périodicité de la collecte**

2eme trimestre 2014

<sup>1</sup> Si l'on définit la globalisation comme le processus objectif d'interconnexion croissante des diverses parties du monde, interconnexion polymorphe qui va de l'emploi au financier, au commercial, au politique et au culturel ; le cosmopolitisme pourrait être la conscience que les individus déploient –ou pas- de ces interconnexions et leur travail réflexif sur ce processus.

<sup>2</sup> Voir : Sylvie Octobre, *Les loisirs culturels des 6-14 ans*, Paris, La documentation française, 2004 ; Sylvie Octobre, Christine Detrez, Pierre Mercklé, Nathalie Berthomier, *L'enfance des loisirs : trajectoires communes et parcours individuels de la fin de l'enfance à la grande adolescence*, MCC, Paris, 2010 ; Sylvie Octobre et Nathalie Berthomier « L'enfance des loisirs. Eléments de synthèse » *Culture Etudes*, 2011-8 (en ligne), Sylvie Octobre « Pratiques culturelles chez les jeunes et institutions de transmission : un choc de cultures ? », *Culture Prospective*, 2009-1 (en ligne) ; Sylvie Octobre, « La fabrique sexuée des goûts culturels : construire son identité de fille ou de garçon à travers les activités culturelles », *Développement culturel*, n°150, 2005 (en ligne) ; Sylvie Octobre, « Les loisirs des 8-19 ans », *Développement culturel* n°131, 1999 (en ligne)

Pour consulter les publications en ligne, voir <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques> rubrique publication.

## **16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête**

45 minutes

## **17. Comitologie**

Le comité scientifique de l'enquête est composé de :

- Nathalie Berthomier, (Ministère de la culture et de la communication/département des études, de la prospective et des statistiques, statisticienne)
- Christophe Evans (Bibliothèque publique d'information/service études et recherches)
- Vincenzo Cichelli (GEMASS – Paris IV)
- Nicole Gallant (Directrice de l'Observatoire de la jeunesse – Québec)
- Danilo Martuccelli (CERLIS – Paris V)
- Valélia Muni-Toké (Direction générale à la langue française et aux langues de France/service études)
- Sylvie Octobre (Ministère de la culture et de la communication/département des études, de la prospective et des statistiques, chargée d'études)
- Sarah Pickart (Paris III)

Les utilisateurs potentiels de l'enquête sont, au sein du Ministère de la culture et de la communication, plus particulièrement :

- -les services en charges des politiques de démocratisation « transversales »
- -la Direction générale de la langue française et des langues de France

Dans le cadre des travaux interministériels actuels sur la jeunesse, cette enquête sera présentée au groupe de réflexion sur les indicateurs du comité interministériel sur la jeunesse.

## **18. Exploitation et diffusion des résultats**

<b>Type de diffusion envisagée selon la codification *</b>	<b>Période de diffusion envisagée</b>	<b>Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)</b>	<b>Remarques</b>
Publication ouvrage d'analyse des résultats	2015	national	
Publication synthèse des résultats (12 pages)	2015	national	
Valorisation lors de colloques et éléments de comparaison	2015-2016	National replacé dans le champ de la comparaison avec les autres pays	

## **19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Moyens humains : une chargée d'études du Deps travaille sur le sujet depuis 2012 (tiers temps)  
Des réunions du comité scientifique ont eu lieu depuis septembre 2012 à raison d'une fois tous les mois et demi en moyenne.

Une statisticienne du Deps sera également mobilisée pour le traitement dès réception des données  
Le marché d'enquête (tirage de l'échantillon compris) est estimé à 200 000 euros.

## Enquête statistique sur la profession de photographe

### **1. Intitulé de l'enquête**

Enquête statistique sur la profession de photographe.

### **2. Service producteur**

Le maître d'ouvrage est le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS, SSM Culture et Communication).

### **3. Service réalisant la collecte**

Le maître d'œuvre chargé de la collecte sera sélectionné par le DEPS après publication du cahier des charges de l'étude au BOAMP et mise en concurrence.

### **4. Historique de l'enquête**

Il s'agit de la première enquête nationale sur la profession de photographe. Elle n'a pas vocation à être renouvelée.

### **5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits**

Sans objet

### **6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés**

Connaissance des conditions de formation (initiale et continue, générale et spécifique au métier), d'emploi (statuts, secteurs d'activité, temps de travail), de rémunération (salaires, droits d'auteur, honoraires ...) et d'exercice du métier des photographes professionnels. Connaissance socio-démographique approfondie de cette profession (effectifs, répartition par sexe, âge, implantation géographique, situation familiale, origine sociale familiale).

Plus précisément, les principaux thèmes abordés seront les suivants :

- éléments socio-démographiques (sexe, âge, lieu de naissance, profession des parents, situation familiale, lieu de résidence)
- détail des formations suivies
- description de l'activité professionnelle : éléments de trajectoire (date d'entrée dans le métier, secteurs d'activité dominants et leur évolution, ...), statut de l'emploi actuel (ou des emplois), secteurs d'intervention, types de clientèles, éventuelles activités extra-artistiques
- revenus (salaires, honoraires, droits d'auteur, allocations, etc.)
- perspectives professionnelles, représentations du métier et de ses évolutions récentes.

### **7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

Les Directions générales<sup>1</sup> et la Mission Photographie du Ministère de la Culture et de la Communication souhaitent pouvoir disposer de données objectives précises sur les conditions d'exercice de cette profession qui a subi de profondes mutations sous l'impact de la généralisation des technologies numériques. Il s'agira, sur cette base, de mieux adapter les politiques ministérielles en matière de formation et de soutien à la profession.

### **8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles**

<sup>1</sup> Direction générale des médias et des industries culturelles (suivi des photographes de presse), Direction générale de la création artistique (suivi des photographes auteurs), Direction de l'architecture et des patrimoines (suivi des photographes d'archives, ...).

Il n'existe pas d'enquête quantitative spécifique sur cette profession.

Des données statistiques générales (à travers, notamment, le Recensement de la population et l'enquête Emploi) apportent des données de cadrage utiles (profils socio-démographiques des individus, caractéristiques statutaires de l'emploi ...) mais incomplètes (notamment en termes de revenus). En outre, ces sources ne permettent pas de distinguer les différentes catégories de photographes. Or, cette population est fortement segmentée en sous-populations présentant des profils d'activité très différents (photographes « plasticiens », photographes de presse, photographes de mode, photographes « de boutique », etc.).

Les données de gestion de l'Agessa (organisme chargé de la gestion du régime spécifique de sécurité sociale des artistes auteurs) fournissent également des informations statistiques sur les photographes (caractéristiques socio-démographiques, droits d'auteur perçus). Cette source informe certes sur les revenus d'auteur mais est incomplète à plusieurs titres : elle exclut certaines catégories de photographes (notamment les photographes « de boutique » qui relèvent du RSI) ; elle prend beaucoup moins bien en compte (en termes d'informations disponibles) les précomptés que les affiliés (les premiers se distinguent en général des seconds par des revenus d'auteur plus faibles qui ne leur permettent pas de bénéficier du régime de sécurité sociale des artistes auteurs).

### **9. Insertion dans un système d'information**

Non.

### **10. Cible de l'enquête**

L'enquête cherchera à interroger environ 2 000 photographes représentatifs de la population des photographes affiliés et précomptés cotisant à l'Agessa.

### **11. Champ de l'enquête**

Unités enquêtées : individus (photographes auteurs affiliés ou précomptés Agessa).

### **12. Champ géographique de l'enquête**

L'enquête couvrira la France entière, y compris les DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion).

### **13. Bases de sondage, échantillonnage**

Il n'existe aucune base de sondage unique susceptible de couvrir toutes les sous-populations de photographes.

La source la plus opportune de ce point de vue est l'Agessa. On fait l'hypothèse que les frontières entre différents segments des activités photographiques ne sont pas hermétiques et qu'en interrogeant des affiliés et surtout des précomptés à l'Agessa, on peut accéder aux autres activités de ces auteurs (par exemple : photographes-auteurs cotisant à l'Agessa ayant par ailleurs une activité de photographe « de boutique », de photo-reporter, de photographe plasticien, etc.).

La base de sondage est constituée par l'ensemble des photographes cotisant à l'Agessa en 2013, soit environ 20 000 individus (4 000 affiliés et 16 000 précomptés).

L'échantillon pourrait être constitué de 10 000 individus, pour une cible de 2 000 répondants

L'échantillon sera stratifié selon les principales caractéristiques (sexe, âge, lieu de résidence, etc.) disponibles dans la base de l'Agessa.

**14. Mode de collecte**

Le mode de passation du questionnaire (par téléphone ou par voie électronique) n'est pas encore déterminé à ce stade (à voir selon la disponibilité des numéros de téléphone et des adresses électroniques dans la base de sondage et selon la proposition du prestataire maître d'œuvre).

**15. Date et périodicité de la collecte**

Selon l'avancement des différentes opérations et démarches préalables (procédure de marché public, phase de test, déclaration auprès de la Cnil, Comité du Label, ...), l'enquête pourrait avoir lieu au cours du dernier trimestre de 2013 ou lors du premier trimestre de 2014.

**16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté**

Le temps de passation (ou de renseignement) du questionnaire ne dépassera pas 20 minutes.

Celui-ci ne comporte aucune question particulièrement « sensible », si ce n'est celle des revenus. Pour celle-ci, on proposera à l'enquêté de se situer dans des fourchettes de revenus personnels globaux (et non de déclarer un montant chiffré précis) et d'exprimer sous forme de % la part de telle ou telle source de revenu particulière dans son revenu personnel global.

**17. Instances de concertation (comitologie)**

Le suivi de l'étude sera assuré par un comité de pilotage composé de représentants de l'administration de tutelle (DG du Ministère, Mission Photographie, Centre National des Arts plastiques), de représentants des principales institutions de formation des photographes et de diffusion de la photographie, de représentants des organisations professionnelles.

**18. Exploitation et diffusion des résultats**

Les résultats de l'enquête statistique seront publiés dans les collections habituelles du DEPS, ouvrage (La Documentation Française) et note de synthèse (collection Culture Etudes).

Les enquêtés pourront donc être destinataires de la synthèse des résultats qui sera mise en ligne sur le site du ministère.

**19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Au sein du Deps, les deux chargées d'études (ingénieur de recherche du ministère de la culture, attaché de l'Insee) travaillant sur les questions d'emploi culturel suivront la conception et la production de cette enquête.

Un budget de 120 000 euros est inscrit au programme du Deps au titre de l'étude sur la profession de photographe. Cette étude s'appuie naturellement sur l'enquête détaillée ici. Toutefois, pour les raisons évoquée plus haut (difficultés pour couvrir statistiquement parfaitement l'ensemble des sous-segments de la profession, d'avoir une information détaillée sur la globalité des revenus), celle-ci sera enrichie par des investigations plus qualitatives auprès de certaines catégories de photographes et/ou de thématiques particulières.